

	A	B	C	D	E	F	G	H
1		<u>Direction Générale des Impôts</u>						
2		<u>Application IRG (Impôt Revenu Global)</u>						
3								
4			Le	04/06/2022				
5								
6		Salaire mensuel imposable	50 000,00					
7		Tranche	Tranche 3					
8		Salaire Minimal	40 000,00					
9		Salaire Maximal	80 000,00					
10		Taux	27%					
11		Cumul tranche précédente	4 600,00					
12								
13		Montant	7 300,00					
14		Abattement 1	2 920,00					
15		Abattement 2	1 500,00					
16		IRG	5 800,00	11,60%				
17		Salaire après IRG	44 200,00					
18								
19			Fin mois	30/06/2022				
20								
21								
22			Contrôle IRG					

Le contrôle est une application IRG pour le salaire saisi dans la cellule C6.
 Donnez les formules des cellules D4, C7, C8, C11, C13, C14, C15, C16, D16 et C17 ?
 D4 : la date d'aujourd'hui
 C7 : renvoie la tranche où se trouve le Salaire C6. Voir la table Barème sur la feuille **Data**. Attention, la première lettre du mot Tranche doit s'afficher en majuscule.
 C8 : donne le salaire minimal de ladite tranche. Toujours la table Barème.
 La formule doit être valable pour C9 et C10.
 C9 : récupère le salaire maximal pour ladite tranche. C10 : affiche le taux de la tranche.
 C11 : récupère et/ou calcule le cumul de la tranche précédente à partir de la feuille **Data**.
 C13 : le montant = (Salaire - salaire minimal) * taux + cumul tranche précédente.
 C14 : calcule le premier abattement. Celui-ci égale à 40% du montant C13.
 C15 : détermine la valeur du deuxième abattement. Ce dernier égale à l'abattement 1 si celui-ci est compris entre 1000 et 1500, égale à 1000 s'il est ≤1000, et égale à 1500 s'il est ≥1500.
 C16 : retranche l'abattement 2 du montant (Montant - abattement 2). Attention, l'IRG égale à 0 quand le résultat de ce calcul est négatif.
 D16 : donne le pourcentage de l'IRG par rapport au Salaire mensuel imposable.
 C17 : IRG retranché du Salaire mensuel imposable.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
1	Barème								
2		Tranche	Salaire minimal	Salaire maximal	Taux	Montant	Cumul		
3		tranche 1	0,00	20 000,00	0%	0,00	0,00		
4		tranche 2	20 000,00	40 000,00	23%	4 600,00	4 600,00		
5		tranche 3	40 000,00	80 000,00	27%	10 800,00	15 400,00		
6		tranche 4	80 000,00	160 000,00	30%	24 000,00	39 400,00		
7		tranche 5	160 000,00	320 000,00	33%	52 800,00	92 200,00		
8		tranche 6	320 000,00		35%	-	-		
9									
10		Abattement	40%	1 000,00	1 500,00				
11									
12									
13									
14									
15									
16									
17									
18									
19									
20									
21	Data								

Qu'est-ce que c'est l'IRG ?

IRG est un impôt direct qui touche les personnes physiques en fonction du :

- 1) Barème (voir la table Barème)
- 2) Abattement (réduction sur le montant brut). Le montant de l'abattement égale à 40 % du montant brut et doit être compris entre 1 000 et 1 500 Da (ni inférieur à 1000, ni supérieur à 1500).